

**Participation in the Consultation entitled
"Bringing the UNESCO Convention to Life in everyday practice:
Active Policies for Cultural Diversity and Capacity Building"**

**Participation in the Consultation entitled "Bringing the UNESCO Convention to
Life in everyday practice:
Active Policies for Cultural Diversity and Capacity Building"**

Discours/Speech

Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Ministre,
Messieurs, Mesdames les Représentants permanents auprès de l'UNESCO,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, chers amis...

C'est avec un très grand plaisir que je m'exprime aujourd'hui au nom de la Commission européenne, représentant la Communauté européenne, dans le cadre de cette réunion organisée par le Comité allemand pour l'Unesco et la Représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'Unesco. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour moi d'aborder avec vous la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La culture, la diversité culturelle, le dialogue interculturel: ce sont là autant de thèmes qui sont devenus prioritaires sur l'agenda communautaire. Nos efforts dans ces domaines prennent diverses formes : le soutien financier par les programmes, l'organisation du dialogue et de la coopération entre partenaires, qu'ils soient publics ou privés, l'affirmation de messages politiques clairs, porteurs de valeurs. Notre contribution en matière de diversité culturelle doit être vue sous tous ces angles. Aujourd'hui, je voudrais m'attarder plus particulièrement sur la contribution de l'Union européenne au travaux de la Convention de l'Unesco et ce en me penchant sur trois aspects essentiels pour

notre organisation: le caractère novateur et unique de cet instrument, les actions déjà entreprises par l'Union pour la mise en œuvre pratique de la Convention, et enfin les perspectives pour l'avenir de ce nouvel élément essentiel de gouvernance culturelle au niveau international.

Le caractère novateur et unique de la Convention

Pour la première fois de son histoire, la Communauté européenne est partie à une Convention de l'Unesco. C'est, pour nous, à la fois une grande satisfaction mais également une responsabilité importante pour l'avenir.

Cela fait déjà longtemps que la Communauté s'est attachée à défendre une certaine idée de la culture, soucieuse des différences, de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. C'est donc tout naturellement que la Communauté s'est engagée à participer activement aux négociations de la Convention, en relation étroite avec les Etats membres et en dialogue constant avec le monde de la culture. Il était donc logique qu'elle en devienne Partie.

Aujourd'hui, cette Convention fait partie intégrante de l'ordre juridique de la Communauté. Elle est l'un des fondements de nos politiques dans le domaine culturel. 22 Etats membres sur 27 ont déjà ratifié ce texte, et ce processus se poursuit dans les 5 autres pays. Nous encourageons les pays candidats à l'adhésion ainsi que les pays qui ont vocation à rejoindre l'Union dans l'avenir à s'engager dans cette voie. Nous espérons donc recueillir dans un avenir plus ou moins proche un nombre important de nouvelles ratifications en Europe.

Les actions concrètes de la Commission en faveur de la Convention

La Commission promeut également la Convention vis-à-vis de tous ses autres partenaires dans le monde, et ce de plusieurs manières.

Tout d'abord, la Commission européenne s'efforce d'intégrer, dans le dialogue politique qu'elle entretient avec ses partenaires à travers le monde, la Convention de l'Unesco et plus particulièrement la notion de diversité culturelle. Nous y travaillons concrètement en nous efforçant d'insérer des clauses spécifiques dans le cadre de la nouvelle génération d'accords de coopération et de partenariat élargis qui seront conclus avec nos interlocuteurs de par le monde, tels que par ex. l'Ukraine, la Chine ou certainement à l'avenir la Russie. Nous mettons ainsi pratiquement en œuvre l'art. 12 de la Convention de l'Unesco.

Le Commission s'attache aussi à promouvoir la ratification de la Convention par le plus grand nombre de pays possible. Aujourd'hui nous en sommes à 72 ratifications, mais nous devons nous fixer un objectif beaucoup plus ambitieux, d'ici à la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties, qui devrait se tenir à Paris en juin 2009. Il nous faut ainsi donner à cet outil une véritable et incontestable dimension mondiale. Cette Convention ne donnera son plein potentiel que si nous sommes capables de convaincre un grand nombre d'Etats d'y adhérer.

La CE consentira, pour sa part, tous les efforts nécessaires pour que le nombre de ratifications augmente, notamment dans les zones géographiques où il existe un fort potentiel d'attractivité de cet instrument, spécialement en Asie et dans le Bassin méditerranéen. Si besoin est, nous pourrions envisager en 2008 des actions concrètes pour la promotion de la diversité culturelle, par exemple en Asie, en nous appuyant sur les structures existantes de l'ASEM ("Asia Europe Meeting") et de la Fondation de Singapour (ASEF).

Quant à l'application de l'art. 14 de la Convention relatif à la politique d'aide au développement, la Commission a adopté le 10 mai 2007 une Communication sur un agenda européen pour la culture à l'ère de la mondialisation. Ce document prend en compte de façon très importante cette thématique et fonde sur la durée

notre engagement en faveur de la diversité des expressions culturelles. Nous nous proposons de mettre en place de nouvelles initiatives qui permettront de soutenir des projets de coopération avec les pays en développement, y compris en vue de faciliter l'émergence d'une production culturelle locale et l'accès des expressions culturelles du Sud au sein de l'UE. Les modalités de ce dispositif est actuellement en discussion avec les Etats membres au sein du Conseil.

Je n'oublie pas qu'un de mes deux commissaires de tutelle est en charge du multilinguisme et je vais donc passer à l'anglais...

Promoting cultural diversity in trade policy and cultural exchanges

Where trade policy is concerned, the EU continues to be committed to developing more balanced cultural exchanges. We do this while fully accepting that cultural products and services have specific characteristics that mark them out from other forms of production.

This is why the EU has always considered that liberalisation is not an appropriate tool for culture: the markets that are the most liberalised on paper may in reality be more closed than most. Liberalisation doesn't allow for effective preferential treatment for the countries that need it most.

What we favour is a third way, neither liberalising exchanges nor excluding culture from trade policy. We propose a framework that gives cultural products and services from developing countries greater access to the European market, to meet the objective of preferential treatment as set out in Article 16 of the Convention.

What will this mean in practice? We will include a cultural chapter in all our economic partnership agreements with the ACP countries, and in all our free trade agreements with industrialised countries. The cultural chapter will not only encourage preferential treatment for cultural goods and services; it will also aim to make mobility of artists and cultural co-production with these countries a reality. We are already in negotiations involving three continents - with the Cariforum, South Korea, India, the ASEAN nations and Euromed countries.

Promoting cultural diversity within the EU

However, we are not only promoting diversity outside Europe. Europe is justly proud of its own cultural diversity, which we support and stimulate in various ways, putting into action Article 7 of the Convention. We also recognise that the

Convention has a place in the EU's internal policies. We endeavour to apply it in competition and internal market issues, for example. By strengthening the cultural dimension in all fields of the Union's activities, as our own founding Treaty provides, we create a Europe that is spiritually and culturally richer and more balanced.

The future of the Convention

We are looking forward to the next phase of the Convention. The Commission will attend the meeting in Ottawa, and we will follow closely all aspects of the work - the dialogue with civil society, international cooperation, as well as the creation of a voluntary fund for cultural diversity.

A fund such as this has great potential, particularly for supporting developing countries as they put in place long-term strategies and sustainable cultural policies – channelling capacity-building, technical assistance, training and know-how. By concentrating our limited resources on this strategic objective, and through well-targeted actions, we can give a tremendous boost to the sectors that are key for sustaining cultural life in all its diversity and vitality.

I am happy to tell you that we are willing to support such a Fund, including by making a financial contribution, either directly or according to the terms to be defined.

Conclusion: Europe committed to cultural diversity throughout the world

In conclusion, let me say that we in the Commission are ready and willing to take part in the debate on implementing the Convention, a debate that I know

will be open and constructive. And let me congratulate our German colleagues for getting the discussion under way.

Ladies and gentlemen,

Europe has made a long-term commitment to the Convention. Protecting and promoting cultural diversity are the central objectives of the European Agenda for Culture that EU Member States adopted two weeks ago, endorsing the Commission's Communication on culture of last May. This Agenda recognises that culture plays a vital role in the Union's external relations, and identifies work on the Convention as a priority for our cooperation with Member States. Let me assure you, ladies and gentlemen, Europe will work together, and with you, to safeguard the cultural diversity in which our world rejoices.

Thank you.